



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2019-011

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2019

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-11-29-004 - Décision fermeture L.790 611 - ZI de l'Adoux à Gerzat et Cébazat (1 page)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-11-29-004

Décision fermeture L.790 611 - ZI de l'Adoux à Gerzat et
Cébazat



**Décision du Conseil d'administration de SNCF Réseau
(35^{ème} séance) du 29 11 2018**

Le Conseil d'administration de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-23 ;

Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Considérant l'autorisation du ministre chargé des transports, en date du 04 OCTOBRE 2018, de fermeture de la section, comprise entre les PK 0+000 et 2+200, d'une longueur de 2,200 kilomètres, de la voie mère n° 790 611 de la ZI de l'Adoux à Gerzat et Cébazat;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er}

La section, comprise entre les PK 0+000 et 2+200, de la voie mère n° 790 611 de la ZI de l'Adoux à Gerzat et Cébazat est fermée.

ARTICLE 2

La présente décision, immédiatement exécutoire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Clermont-Ferrand et au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.fr>).

Fait à La Plaine Saint-Denis, le 29 novembre 2018

Le Président du Conseil d'administration

Patrick JEANTET